



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.6
23 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 5 b) de l'ordre du jour
Mécanisme financier (Convention)
Fonds spécial pour les changements climatiques

Fonds spécial pour les changements climatiques

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi l'examen du projet de texte¹ établi à sa vingt-deuxième session.
2. Le SBI continuera à débattre de cette question à sa vingt-cinquième session (novembre 2006), sur la base du projet de texte mentionné au paragraphe 1, en vue de mettre au point la recommandation sur le fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques qu'il adressera à la Conférence des Parties à sa douzième session (novembre 2006)

¹ FCCC/SBI/2005/10, annexe I.